

# CAMBOULAZET

BULLETIN COMMUNAL



*Meilleurs voeux*

# Sommaire

---

• Etat civil 2019.....	p.1
• Zoom sur 2019 et travaux en cours	
1 Pont de la Nauze.....	p.2
2 Programme voirie .....	p.2
3 Agrandissement du cimetière.....	p.2
4 Urbanisme .....	p.3
5 Dénomination et numérotation des voies .....	p.3
6 Aménagement et régularisation foncière à Noyès.....	p.4
7 Travaux du déploiement de la fibre optique.....	p.4
• Passeports et carte d'identité sur rendez-vous.....	p.5
• Gestion des déchets.....	p.6
• Le centre social et culturel du Pays Ségali.....	p.7
• Le transport à la demande.....	p.9
• Programme d'Intérêt Général : Permanences Oc'techa.....	p.10
• Association Baraquadabra.....	p.11
• Accueils collectifs de mineurs .....	p.12
• Relais Assistantes maternelles.....	p.13
• Forum public Pays Ségali Communauté/CAF Aveyron.....	p.14
• La vie des associations communales .....	p.15
• Manifestations 2020 .....	p.21
• Allo ça roule en Ségala .....	p.22
• Ce qui change au 01/01/2020.....	p.24
• Le cadastre solaire du PETR.....	p.31
• L'ADMR au quotidien .....	p.33
• Coordonnées de la mairie .....	p.34

---

# Vœux 2020

*Extrait du discours présenté lors de la cérémonie des vœux du 12 janvier 2020*

Mes chères concitoyennes,  
Mes chers concitoyens,

Au nom du conseil municipal, je vous adresse mes vœux de bonne santé, de bonheur et d'amitié pour vous, mais également pour vos familles.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui s'engagent à quelques niveaux que ce soit en faveur de notre commune.

Je salue également le dynamisme et l'enthousiasme de toutes nos associations qui contribuent à l'animation de notre quotidien pour le bien de tous.

Je remercie l'ensemble de l'équipe municipale qui met en avant son engagement, sa détermination et sa disponibilité au service de la commune.

Je voudrais également saluer Madame Marie Thérèse LACOMBE qui a reçu des mains de l'ancienne Préfète et sénatrice Anne-Marie ESCOFFIER les insignes d'Officier de la Légion d'Honneur. Cette cérémonie conviviale a eu lieu le samedi 21 décembre 2019 à la salle des fêtes de Noyès. Félicitations Marie-Thérèse pour ce grand parcours et votre engagement dans l'évolution du statut des agricultrices, dans le monde associatif et dans notre commune.

## **Quelques chiffres sur la démographie**

**2019** : La mairie de Camboulazet a enregistré : 5 naissances, 2 mariages et 4 décès des personnes domiciliées sur la commune

**Concernant l'urbanisme** : En 2019 ont été délivrés : 5 permis de construire (dont 3 sont des bâtiments agricoles et 2 permis de construire pour changement de destination d'un bâtiment en habitation), 2 certificats d'urbanisme opérationnels, et 5 déclarations préalables

Vous trouverez dans ce bulletin les travaux réalisés en 2019 ou en cours :

- Travaux de sécurité du Pont de la Nauze,
- Travaux de voirie.
- Travaux au Pont du Rivatou.
- Aménagement d'un espace public à Noyès
- Régularisation foncière de la Place du Fangas à Noyès
- Adressage
- Travaux de déploiement de la fibre optique
- Agrandissement du cimetière
- Ateliers du Centre social à Camboulazet
- Informations diverses ...

Concernant les dossiers en cours et projets du Pays Ségali Communauté, je vais en énumérer les principaux :

- Les travaux d'aménagement de l'Espace Public Multiservice à Baraqueville sont en cours de construction.
- La création de la maison de l'enfance est prévue à Ceignac
- L'extension de la crèche multi accueil à Baraqueville,
- Le projet de construction d'une Maison d'assistants maternels à Sauveterre de Rouergue
- Des aménagements à la micro crèche de Naucelle
- L'agrandissement de l'atelier de découpe de viande Porc à Cassagnes Bégonhès
- La Signalisation d'Information Locale (SIL) : un schéma directeur de signalisation sur l'ensemble du territoire de Pays Ségali Communauté a été réalisé et présenté en décembre lors d'une réunion publique.
- L'approbation d'un bail de 30 ans avec Arkolia Energie pour la toiture des halles Raymond Lacombe à Baraqueville.
- Le marché au cadran : le rapport d'activité est satisfaisant et encourageant
- Des travaux de rénovation des espaces sportifs du gymnase de Baraqueville
- L'aménagement d'un local pour accueillir un centre médico psychologique à Naucelle

- L'adoption des rapports de la commission d'évaluation des charges transférées (charges liées à la gestion des structures de la petite enfance, à la compétence jeunesse et aux gymnases et à la réalisation des documents d'urbanisme)
- La modification de la définition de l'intérêt communautaire
- La convention avec l'association antenne solidarité Lévezou Ségala : création et entretien de parcs à containers des déchets ménagers
- Des travaux à la ZA du Puech 2
- Et des ventes de lots dans les différentes zones d'activité
- etc...

Concernant le Centre Social du Pays Ségali : des ateliers créatifs dans diverses communes du territoire du Pays Ségali sont programmés et animés par des bénévoles ou des intervenants.

Nouveauté à partir de cette année, des ateliers seront organisés à Camboulazet, 1 fois par mois, à la salle des Association Route de la Mothe : pour en savoir plus lire l'article du centre social.

Pour terminer, un mot sur les élections municipales : elles auront lieu les 15 et 22 mars 2020.

Pour les personnes qui souhaitent s'inscrire sur la liste électorale de la commune, les demandes d'inscription pourront être déposées au plus tard le 7 février 2020 au secrétariat de mairie.



Je vous

J'ai été très heureux et pleinement satisfait de suivre et

mener à bien de nombreux projets pour notre commune.

La gestion d'une petite commune est passionnante. Je garde un bon souvenir de toutes les équipes municipales avec lesquelles j'ai travaillé, accompagnées des secrétaires de mairie très compétentes au service des élus et de la population. Je souhaite que cette continuité reste dans le même esprit et que le relai sera pris avec la même détermination par celles et ceux d'entre vous qui succéderont.

Je leur souhaite d'avance de réussir et sachez que le chemin le plus court pour aller d'un projet à sa réalisation c'est la ligne droite.

Bonne continuation et bonne route.

Vive Camboulazet !


Je vous renouvelle mes vœux les plus sincères pour une excellente année 2020.

Jean BONNEVIALE



# ÉTAT CIVIL DE L'ANNÉE 2019

## NAISSANCES

<b>LOUBIERE Alanna</b>		Sabin	<b>15 février</b>
<b>TERUEL Yanis</b>		Le Peyrou	<b>09 mai</b>
<b>BERNARD Victor</b>		Lacombe	<b>1<sup>er</sup> juillet</b>
<b>BERNARD Léandre</b>		Lacombe	<b>1<sup>er</sup> juillet</b>
<b>MARCORELLES Gabriel</b>		Lot Bounafouzen	<b>09 juillet</b>

## MARIAGES



<b>VABRE Elisabeth &amp; SAVIGNAC Sylvain</b>		Route de la Rivière	<b>29 juin</b>
<b>RAYNAL Julie &amp; PALOUS Aurélien</b>		Pruns	<b>10 août</b>

## DÉCÈS et TRANSCRIPTIONS DE DECES



<b>PANIS Maria Née ENJALBERT</b>	Noyès	<b>19 février</b>
<b>SANCHEZ Fabrice</b>	Noyès	<b>14 avril</b>
<b>DOUZIECH René</b>	La Plaine	<b>18 juillet</b>
<b>ALBOUY Fernand</b>	Les Ourtalous	<b>18 Août</b>

Inhumations au cimetière de Camboulazet ou dans un autre cimetière de personnes résidentes à Camboulazet et/ou hors commune :

JAMMES Christiane née CADET-RAYNAL La Fabrie décédée le 09 mars 2019 à Gramond (12)  
LACOMBE Maria née Da Conceição REI domiciliée et décédée aux Jonquières le 05 mai 2019

Avis de mention de décès de personnes nées sur la commune (décédées et inhumées hors commune) :

SAUREL Madeleine née RIVIERE née le 12 mars 1927 décédée le 10 janvier 2019 à Onet le Château (12)  
PALOUS Sylvaine née le 21 octobre 1925 décédée le 16 janvier 2019 à Rodez (12)  
DELMAS Yvette née BOUSQUET née le 01 avril 1926 décédée le 19 février 2019 à Nant (12)  
MARTY Hélène Née COUDERT née le 6 avril 1927 décédée le 25 février 2019 à Rodez (12)  
GAYRARD Yves née le 05 mai 1919 décédé le 14 mars 2019 à Rodez (12)  
GINESTET Lucette née BELLOUGUET née le 25 février 1929 décédée le 12 avril 2019 à Sauveterre de Rgue (12)  
REY Geneviève née PANIS née le 23 février 1932 décédée le 23 avril 2019 à Sauveterre de Rgue (12)  
BONNEVIALE Pierre né le 10 septembre 1947 décédé le 27 août 2019 à Le Rozier (48)  
CLEMENS Adrienne née RAYNAL le 11 août 1934 décédée le 10 novembre 2019 à Rodez (12)  
TRUTTMANN Fernande née DOUZIECH le 01 septembre 1921 décédée le 29 décembre 2019 à Villeneuve St Georges (94)

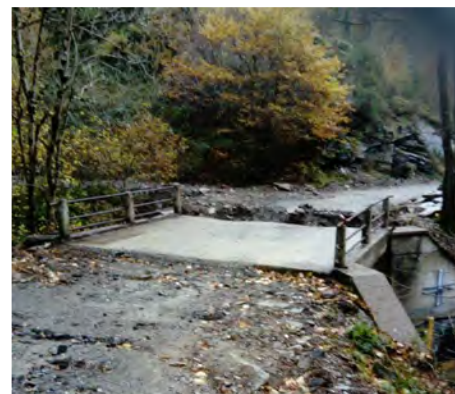
# Zoom sur 2019 et travaux en cours

## 1- PONT DE LA NAUZE

Depuis le mois de Novembre 2019 et jusqu'à fin janvier 2020 la voie communale de Versailles est fermée à la circulation. Le pont de la Nauze, situé entre les communes de Sainte Juliette et Camboulazet nécessite la réalisation de travaux importants de sécurité. Ils consistent en une réfection globale de l'ouvrage affecté par de nombreuses fissures :

- Etanchéité et drainage des maçonneries
- Confortement des murs
- Colmatage des fissures et enduit d'étanchéité généralisé
- Remplacement des gardes corps

Ce chantier a été attribué à l'entreprise POT'S CONSTRUCTIONS 81150 LAGRAVE et suivi par le Pays Ségali Communauté. Les travaux sont estimés à 103 395 € HT et financés pour moitié par les deux communes limitrophes.



En 2019 le Pays Ségali Communauté n'a pas obtenu de subvention de l'Etat au titre de la DETR Voirie. La demande de subvention sera renouvelée cette année.

La Commune a obtenu une aide de 2 900 € du Fonds d'action Local (provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière) pour le remplacement des gardes corps uniquement.

Un emprunt de 60 000€ a été contracté auprès du crédit agricole au taux fixe 0,59% sur 12 ans. La circulation devrait être rétablie début février 2020.

## 2- Programme voirie

Comme chaque été, l'entretien courant des voie communales a été effectué par l'équipe intercommunale.

Des travaux de remise en état du revêtement de la route communale qui va de Pruns au Pouget ont été réalisés ainsi que l'élargissement de la voie nouvellement dénommée Chemin de la Binal.

Au Pont du Rivatou, un enrochement a été réalisé pour sécuriser la route.

## 3- Agrandissement du cimetière

L'acte d'achat du terrain par la commune pour l'agrandissement du cimetière a été signé en août 2019 avec M. Jean Marc MOULY.

Des demandes de subventions seront sollicitées cette année pour la construction du mur d'enceinte et des aménagements extérieurs.

## 4- URBANISME 2019



En 2019, 5 permis de construire (PC) ont été déposés et 5 déclarations préalables (DP)

PC	Construction d'un bâtiment pour stockage fourrages, et matériels et stabulation avec pose de panneaux photovoltaïques	GAEC DU LANDAS Le Landas
DP	Réfection toiture de la bergerie et pose de panneaux photovoltaïques	GAEC DU BOUSCAILLOU Pruns
PC	Changement de destination d'une partie d'un atelier en maison d'habitation	VALIERE DAVID Impasse des Lilas
PC	Agrandissement et construction d'une stabulation libre avec panneaux photovoltaïques	PALOUS BENOIT Pruns
DP	Construction d'une piscine	RAYNAL SEBASTIEN La Fabrie
DP	Réfection de la toiture d'une grange à usage de dépendance	BOUTONNET GERARD Pruns
DP	Construction d'une véranda	BEAUJEAN PHILIPPE Noyès - Route du Tureng
PC	Transformation d'une grange en habitation avec extension	DEIXONNE ROMAIN La Gardie
DP	Installation de panneaux photovoltaïques en toiture	CUOC JEROME Sabin
PC	Construction d'une fosse et d'un silo	GAEC DU LANDAS Le landas

## 5- Dénomination et numérotation des voies et places

Fin juillet 2019 l'entreprise SIGNAUD GIROD a procédé à la pose des plaques, panneaux de rues et places publiques. Les plaques sont en email (matériau qui assure la meilleure tenue dans le temps des couleurs et la meilleure résistance), avec une couleur de fond "crème" et un lettrage "marron". Le graphisme a été choisi le plus simple possible de manière à limiter l'impact visuel de la signalétique et assurer une bonne intégration environnementale.



Le coût prévisionnel de ce dossier est de 14 054€ HT soit 16 865 € TTC. Une subvention de l'état de 4 919,05€ a été accordée au titre de la dotation d'équipement des territoire ruraux (représentant 35 % du montant HT prévisionnel).

Une « attestation d'adresse » et des documents explicatifs ont été envoyés individuellement aux propriétaires. La plaque avec le numéro d'habitation est à retirer en mairie, à charge à chaque propriétaire d'apposer cette plaque **VISIBLEMENT** sur leur habitation. La plupart d'entre vous sont venus la retirer. Pour les personnes qui ne l'ont pas retirée, veuillez-vous présenter en Mairie le plus tôt possible.

Ce numéro facilite la localisation de votre maison pour les différents services d'urgences, de soins et de secours et bien évidemment pour la distribution du courrier et les livraisons à domicile.

Veuillez faire le nécessaire auprès de tous vos correspondants pour communiquer votre nouvelle adresse.

## 6- Aménagement et régularisation foncière des espaces publics à Noyès

L'aménagement d'un espace public au centre du village de Noyès, réalisé par l'Entreprise PUECHOULTRES a permis de créer une aire de stationnement supplémentaire. Prochainement, un cache conteneurs des poubelles sera installé.



Dans ce même village une régularisation foncière est en cours de signature entre la commune et les familles RECH et MARTY. Cela permettra d'officialiser la propriété communale de cet espace sur lequel est situé l'abri bus.

## 7- Travaux du déploiement de la fibre optique

Dans le projet amené de la fibre optique, les travaux de mise en place d'infrastructures d'accueil (pose fourreaux, chambres etc....) ont débuté ce début d'année.

Ces travaux sont situés, pour l'instant, sur la route départementale de Baraqueville pour arriver au village de Camboulazet.

Selon les nécessités du chantier, des rétrécissements de chaussées avec éventuellement une circulation alternée sont mis en place par l'entreprise SDEL. Ces interventions sont réglementées et peuvent produire des désagréments pour circuler. Il est donc recommandé à chacun de faire preuve de vigilance dans les secteurs concernés.



Dans le cadre du déploiement de ce réseau, une armoire technique sera installée Place de la Mairie par la suite.



# PASSEPORTS ET CARTE D'IDENTITÉ SUR RENDEZ-VOUS



À la mairie de Naucelle, les démarches pour la délivrance d'un passeport ou d'une carte d'identité (CNI) se font uniquement sur rendez-vous



**A partir du 1<sup>er</sup> mars 2020, les prises de rendez-vous s'effectueront par Internet sur le portail de démarche en ligne du site de la mairie [www.villedenaucelle.fr](http://www.villedenaucelle.fr) En 1 Clic - Prise RDV**

Un mail confirmant le rendez-vous sera adressé.

## Rappel

- **La demande (ou renouvellement) de carte d'identité ou passeport se fait directement sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS).**
- **1 dossier traité par rendez-vous** (compter 30 minutes environ).
- **Le délai moyen de mise à disposition des titres est actuellement entre 4 et 7 semaines** à compter du dépôt de la demande en mairie. Certains dossiers plus complexes, notamment les renouvellements suite à perte ou vol, peuvent faire l'objet d'un traitement plus long.
- **On peut suivre l'avancement de la production du passeport ou/et CNI en ligne à cette adresse : <https://www.service-public.fr> > particuliers > vosdroits**
- **IMPORTANT : une carte nationale d'identité ou un passeport non retiré dans un délai de trois mois est détruit.**

**Pour améliorer les délais de prise de rendez-vous, notamment dans la perspective de voyages, d'examens-concours, etc., vous pouvez :**

- Choisir le 1<sup>er</sup> créneau disponible.
- Penser à annuler le rendez-vous pris précédemment, en cas de modification de celui-ci pour une date plus proche. Cela libère 1 créneau pour un demandeur en attente et contribue ainsi à la réduction globale des délais de prise de rendez-vous.
- Se connecter régulièrement sur le site afin d'améliorer le délai d'attente de RDV sur des créneaux libérés par des demandeurs.

### Déchèterie mobile 2020


MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE
DI 1	ME 1	VE 1	LU 1	ME 1	SA 1	MA 1	JE 1
LU 2	JE 2	SA 2	MA 2	JE 2	DI 2	ME 2	VE 2 Moyrazès
MA 3	VE 3 Aiguevives	DI 3	ME 3	VE 3 Lardeyrolles	LU 3	JE 3	SA 3
ME 4	SA 4	LU 4	JE 4	SA 4	MA 4	VE 4	DI 4
JE 5	DI 5	MA 5	VE 5 Le Moulinou	DI 5	ME 5	SA 5	LU 5
VE 6 Manzac	LU 6	ME 6	SA 6	LU 6	JE 6	DI 6	MA 6
SA 7	MA 7	JE 7 Combrouze	DI 7	MA 7	VE 7 Saint Just	LU 7	ME 7
DI 8	ME 8	VE 8	LU 8	ME 8	SA 8	MA 8	JE 8
LU 9	JE 9	SA 9	MA 9	JE 9	DI 9	ME 9	VE 9 Albagnac
MA 10	VE 10	DI 10	ME 10	VE 10	LU 10	JE 10	SA 10
ME 11	SA 11	LU 11	JE 11	SA 11	MA 11	VE 11 Camboulazet	DI 11
JE 12	DI 12	MA 12	VE 12	DI 12	ME 12	SA 12	LU 12
VE 13 Noyes	LU 13	ME 13	SA 13	LU 13	JE 13	DI 13	MA 13
SA 14	MA 14	JE 14	DI 14	MA 14	VE 14 Grazcases	LU 14	ME 14
DI 15	ME 15	VE 15 Castanet	LU 15	ME 15	SA 15	MA 15	JE 15
LU 16	JE 16	SA 16	MA 16	JE 16	DI 16	ME 16	VE 16 Gaujac
MA 17	VE 17 Jouels	DI 17	ME 17	VE 17	LU 17	JE 17	SA 17
ME 18	SA 18	LU 18	JE 18	SA 18	MA 18	VE 18 Membre	DI 18
JE 19	DI 19	MA 19	VE 19	DI 19	ME 19	SA 19	LU 19
VE 20 Colombies	LU 20	ME 20	SA 20	LU 20	JE 20	DI 20	MA 20
SA 21	MA 21	JE 21	DI 21	MA 21	VE 21 Lavernhe	LU 21	ME 21
DI 22	ME 22	VE 22 Boussac	LU 22	ME 22	SA 22	MA 22	JE 22
LU 23	JE 23	SA 23	MA 23	JE 23	DI 23	ME 23	VE 23
MA 24	VE 24	DI 24	ME 24	VE 24	LU 24	JE 24	SA 24
ME 25	SA 25	LU 25	JE 25	SA 25	MA 25	VE 25	DI 25
JE 26	DI 26	MA 26	VE 26 Sauveterre	DI 26	ME 26	SA 26	LU 26
VE 27	LU 27	ME 27	SA 27	LU 27	JE 27	DI 27	MA 27
SA 28	MA 28	JE 28	DI 28	MA 28	VE 28 Cabanettes	LU 28	ME 28
DI 29	ME 29	VE 29 Les Pourquios	LU 29	ME 29	SA 29	MA 29	JE 29
LU 30	JE 30	SA 30	MA 30	JE 30	DI 30	ME 30	VE 30
MA 31		DI 31		VE 31 Limayrac	LU 31		SA 31

**Rappel : Déchets suivants sont interdits dans les bennes : pneus, déchets ménagers spéciaux, amiante, huile, déchets d'activités de soins**

**Distribution des sacs jaunes** : ils sont à retirer au secrétariat de mairie

**Pour les gros encombrants veuillez-vous rendre à la déchèterie aux horaires indiqués ci-dessous :**

Déchèterie ZA de Marengo 12160 Baraqueville

 **05.65.71-97-84**

**Lundi :** 9h30 – 12h30 / 14h00- 18h00

**Mercredi :** 9h30 – 12h30 / 14h00- 18h00

**Samedi :** 9h30 – 12h30 / 14h00- 18h00





# LE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU PAYS SEGALI

## Un acteur au service du développement social local

Le Centre Social et Culturel du Pays Ségali c'est :

### **- Des services gratuits pour la population et des permanences proches de chez vous**

\* **Point Info Séniors pour les personnes de plus de 60 ans et leur famille** : informations sur les droits, les démarches administratives...soit lors des permanences ou à domicile pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer : Contact au 07.50.64.84.72 ou 05.65.72.29.19

\* **Maison de Services Au Public pour tous les habitants, qui en janvier deviendra France Services** : aide dans toutes les démarches administratives dématérialisées : CAF, MSA, Pôle Emploi, CARSAT, DDFIP, Sécurité sociale... Contact 07.50.64.91.78 ou 05.65.72.29.19

### **- Des projets d'animation de territoire avec des actions :**

. **autour de la parentalité** : groupes de paroles, conférences débats, ateliers parents enfants, sorties en famille...

. **de prévention santé** : Pauses Tchatches dans les collèges, ateliers cuisine...

. **Bien vieillir** : ateliers séniors et forme, ateliers pour les aidants, ateliers informatiques

. **de solidarité** : vestiaire solidaire, banque alimentaire, Répar'Café

. **d'ateliers créatifs**

. **des spectacles proches de chez vous**

### **- Un soutien à la vie associative du Pays Ségali avec :**

\* **Des outils de communication** pour les forces vives du Pays Ségali : l'Agenda Culturel, la plaquette « Activité Enfants Adolescents en Pays Ségali », le Journal l'Associatif... La mise en place en Janvier 2020 de l'Agenda partagé en ligne des manifestations des associations du territoire.

\* Mise à disposition de matériel, aide au montage de dossiers, impressions de documents...

## Une nouveauté à Camboulazet en 2020 à la salle des associations Des ateliers créatifs 1 fois/mois

**Ateliers mensuels « La fabrique de liens » : ateliers créatifs animés soit par des bénévoles souhaitant partager leurs savoir-faire soit par des professionnels**  
**Premier rendez-vous Lundi 27 Janvier de 13h30 à 16h30 atelier couture réalisation d'un sac pliable**

**Et le Lundi 24 Février de 9h30 à 12h30 initiation au dessin Animé par Laure Sadaka**

**Vous êtes invités bien entendu à participer à l'ensemble des actions du centre social sur les différentes communes.**

Pour connaître l'ensemble des actions du Centre Social et Culturel sur le Pays Ségali, connectez-vous : <http://www.centresocialpayssegali.fr>

Pour tout renseignement complémentaire contactez le 05.65.72.29.19

Une équipe est là pour vous accueillir, vous informer, vous orienter et bâtir avec vous et pour vous, habitants et forces vives du territoire, des projets visant le bien vivre en Pays Ségali.

JANVIER

**Mardi 7 Janvier à Moyrazès de 09h30-12h00**  
- Salle de l'Espace Culturel Jean Mazenq (1er étage)  
**Initiation à la broderie suisse**  
Dans le cadre des Echanges de savoirs



**Vendredi 10 Janvier à Cassagnes Begnonès de 13h30-16h30**  
- Salle de réunion 1er étage, pôle multi services  
**Initiation au tricot, création d'un tour de cou**  
Dans le cadre des Echanges de savoirs



**Lundi 13 Janvier à Castanet de 9h30-12h30 - Mairie**  
**Création d'une chaise tressée**  
Animé par Maguy Massol

**Mercredi 15 janvier à Manhac de 14h à 16h - Mairie**  
**Collage en serviette papier**  
Dans le cadre des Echanges de savoirs

**Vendredi 17 janvier à Ceignac de 13h30 à 16h30**  
- Salle des fêtes  
**Initiation à l'aquarelle**  
Dans le cadre des Echanges de savoirs



**Lundi 20 Janvier à Sauveterre de 9h30-12h30**  
- Salle du four banal  
**Initiation au dessin**  
Animé par Laure Sadaka

**Mardi 21 Janvier à Gramond de 9h à 13h - Salle des fêtes**  
**Cuisine : A la découverte de la réunion**  
Dans le cadre des Echanges de savoirs



**Lundi 27 Janvier à Camboulazet de 13h30 à 16h30**  
- Salle des associations  
**Couture : Création d'un sac pliable**  
Dans le cadre des Echanges de savoirs

FEVRIER

**Lundi 3 février à Gramond de 9h30 à 12h30**  
- Salle céréès  
**Couture : création d'une trousse de toilette**  
Dans le cadre des Echanges de savoirs



**Vendredi 7 février à Ceignac de 13h30 à 16h30**  
- Cuisine de l'ESAT  
**Cuisine**  
Dans le cadre des Echanges de savoirs

**Lundi 17 février à Moyrazès de 09h30-12h00**  
- Salle de l'Espace Culturel Jean Mazenq (1er étage)  
**Initiation à la peinture sur céramique/porcelaine**  
Ateliers pour adultes et enfants à partir de 7 ans  
Dans le cadre des Echanges de savoirs



**Mardi 18 février à Sauveterre de 13h30-16h - Salle du four banal**  
**Initiation au tricot, création d'un tour de cou**  
Ateliers pour adultes et enfants à partir de 8 ans  
Dans le cadre des Echanges de savoirs



**Mercredi 19 février à Manhac de 13h30 à 16h30 - Mairie**  
**Collage cadre en papier**  
Animé par Magali Vermeersch

**Lundi 24 février à Camboulazet de 9h30-12h30**  
- Salle des associations  
**Initiation au dessin**  
Animé par Laure Sadaka



**Mardi 25 Février à Castanet de 14h à 16h - Mairie**  
**Création en pate autodurcissante**  
Dans le cadre des Echanges de savoirs

**Vendredi 28 février à Cassagnes Begnonès de 13h30-16h**  
- Salle de réunion 1er étage, pôle multi services  
**Produits de soins fait maison**  
Dans le cadre des Echanges de savoirs



## TRANSPORT A LA DEMANDE - PAYS SEGALI

Reservation la veille du déplacement au : 05 65 73 40 49



**A compter de 2020 TOUS LES TRAJETS (aller simple) sont au tarif de 2 euros**

COMMUNES DE DEPART	DESTINATION	JOUR DE FONCTIONNEMENT	HORAIRES	
			Aller	Retour
CABANES - CAMJAC - CASTELMARY - CENTRES - CRESPIN - MELJAC - NAUCELLE - QUINS - ST JUST/V - TAURIAC DE N	NAUCELLE	MERCREDI - SAMEDI	09H00	11H30
	NAUCELLE - GARE - Desserte des trains	LUNDI - MERCREDI - VENDREDI - DIMANCHE	Desserte des trains	
	NAUCELLE - Desserte lignes régulières bus	du LUNDI au VENDREDI	Desserte des bus	
CAMJAC - NAUCELLE - QUINS - TAURIAC DE N	NAUCELLE	MARDI - JEUDI	14H00	16H00
CENTRES - MELJAC	CASSAGNES B	VENDREDI	09H00	12H00
BARAQUEVILLE - BOUSSAC - CAMBOULAZET - CASTANET - COLOMBIES - GRAMOND - MOYRAZES - SAUVETERRE DE R	BARAQUEVILLE	MERCREDI de FOIRES	09H30	12H00
	BARAQUEVILLE	MERCREDI AUTRES	13H15	17H00
	BARAQUEVILLE - GARE - Desserte des trains	LUNDI - MERCREDI - VENDREDI - DIMANCHE	Desserte des trains	
	BARAQUEVILLE - Desserte ligne régulière bus	du LUNDI au VENDREDI	Desserte des bus	
CAMBOULAZET	NAUCELLE	MERCREDI - SAMEDI	09H00	11H30
COLOMBIES	RIEUPEYROUX	MERCREDI de FOIRES	9H30	12H00
GRAMOND	NAUCELLE	MERCREDI de FOIRES	09H30	12H00
		MERCREDI AUTRES	13H15	17H00
CASTANET	RIEUPEYROUX	MERCREDI de FOIRES	9H30	12H00
		1ER MERCREDI DU MOIS	14H00	17H00
PRADINAS	RIEUPEYROUX	MERCREDI de FOIRES	9H30	12H00
		MERCREDI AUTRES	13H15	17H00
	BARAQUEVILLE - GARE - Desserte des trains	LUNDI - MERCREDI - VENDREDI - DIMANCHE	Desserte des trains	
	BARAQUEVILLE - Desserte ligne régulière bus	MARDI - JEUDI	Desserte des bus	
SAUVETERRE DE R	NAUCELLE	MERCREDI de FOIRES	09H30	12H00
		MERCREDI AUTRES	13H15	17H00
SAINTE JULIETTE SUR VIAUR	LA PRIMAUBE	DIMANCHE MATIN	09H00	12H00
	CASSAGNES BEGONHES	VENDREDI	09H00	12H00
	CASSAGNES BEGONHES	LUNDI de FOIRES	09H00	12H00



# PERMANENCES

## SANS RENDEZ-VOUS

**Vous projetez d'améliorer le confort de votre maison  
ou d'aménager un logement locatif ?**

**Des aides financières** peuvent vous être accordées dans le cadre du  
**Programme d'Intérêt Général**  
mis en place par le département.

**Pour tout renseignement ... Consultez oc'téha lors de ses  
permanences** ou par téléphone au **05 65 73 65 76**

Vendredi 17 Janvier : 9h à 10h - Mairie de **Cassagnes**

Mercredi 12 Février : 9h à 10h - Siège de la Communauté de Communes à **Baraqueville**

Mercredi 11 Mars : 9h à 10h - Communauté de Communes (Services techniques) à **Naucelle**

Mercredi 08 Avril : 9h à 10h - Siège de la Communauté de Communes à **Baraqueville**

Mercredi 13 Mai : 9h à 10h - Communauté de Communes (Services techniques) à **Naucelle**

Mercredi 10 Juin : 9h à 10h - Siège de la Communauté de Communes à **Baraqueville**

Mercredi 08 Juillet : 9h à 10h - Mairie de **Calmont**

Mercredi 12 Août : 9h à 10h - Siège de la Communauté de Communes à **Baraqueville**

Mercredi 09 Septembre : 9h à 10h - Communauté de Communes (Services techniques) à **Naucelle**

Vendredi 16 Octobre : 9h à 10h - Mairie de **Cassagnes**

Mercredi 11 Novembre : 9h à 10h - Siège de la Communauté de Communes à **Baraqueville**

Mercredi 09 Décembre : 9h à 10h - Communauté de Communes (Services techniques) à **Naucelle**



# ASSOCIATION BARAQUADABRA

L'Association BARAQUADABRA est une association régie par la loi 1901 est affiliée à la Fédération des Œuvres Laïques de l'Aveyron. Elle a deux objets principaux :

- L'organisation d'un accueil de loisirs pour les jeunes de 11 à 17 ans ;
- La gestion de la base nautique du Lac du Val de Lenne

## Accueil de Loisirs (11 à 17 ans)

### L'accueil de Loisirs pour les jeunes de 11 à 17 ans

Dans le cadre de son accueil de loisirs, l'association a pour objectif de proposer des activités variées, pendant les vacances scolaires, aux jeunes du Pays Ségali mais aussi de les accompagner dans la réalisation de projets divers.

Le local de l'accueil de loisirs se situe près du lac du val de Lenne, sur la route de Vors, à 10 minutes à pied du centre-ville de Baraqueville. Il est composé d'une grande salle d'activités et d'équipements extérieurs (lac, terrain multisport, parcours de santé, parcours d'orientation, terrain de foot, tir à l'arc...). Il s'adresse aux jeunes, garçons et filles, à partir de 11 ans (année civile), et est ouvert pendant toutes les vacances scolaires du lundi au vendredi de 8h00 à 18h30.

L'équipe d'animation de l'accueil de loisirs met en place un programme d'activités (sportives, culturelles, ludiques, créatives, sorties diverses, ateliers et stages...). Ce dernier est diffusé avant chaque période de vacances scolaires, dans les écoles et collèges, et envoyé aux adhérents par mail. De plus, des séjours sont mis en place pour les jeunes âgés de 11 à 18 ans pendant les vacances d'hiver et d'été. Leur programme (choix des activités, destination, hébergement, ...) est réalisé en collaboration avec les jeunes lors de diverses réunions. Enfin, tout au long de l'année, l'accueil de loisirs aide les jeunes à monter des projets. Ainsi, chaque mois, des rencontres sont organisées au local de la Maison des Jeunes (route de Vors - 12160 Baraqueville).

## L'équipe d'animation

L'équipe d'animation est composée de trois animateurs/directeurs diplômés d'état :

- Jean-Claude FOURES (BEES APT) ;
- Damien FALGAYRAT (BPJEPS APT) ;
- Mathilde BONNEFIS (DEJEPS).

Des stagiaires (BPJEPS-BAFA-BAFD) sont susceptibles d'intégrer l'équipe d'animation durant leur période de stage, sur les vacances scolaires.

## Modalités d'accueil

Pour participer aux activités de l'association, il faut obligatoirement :

- S'acquitter de l'adhésion familiale (10 €/an) et de la cotisation par enfant (20€/an) ;
- Remplir les documents administratifs ;
- S'inscrire auprès des animateurs, par mail ou téléphone.

Les bons CAF/MSA accordés par les Caisses sont pris en compte lors de la facturation (à fournir le plus tôt possible).

Les factures sont envoyées directement aux familles après chaque période de vacances.

## Pour tout renseignement

06.01.74.31.51 [mjbaraqueville@wanadoo.fr](mailto:mjbaraqueville@wanadoo.fr)



## ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS (A-C-M)

### **En avant pour de nouveaux projets dans les Accueils de loisirs !**

La magie de Noël a opéré pendant les vacances de Noël dans les A-C-M « Loulous et Terreurs » de Calmont (du 23 au 27 décembre) et « L'île aux enfants » de Baraqueville (du 30 décembre au 3 janvier). L'émerveillement des enfants (venus en nombre !) devant les activités proposées et des cadeaux laissés pour tous, par le Père Noël, se lisait dans leurs yeux !

Mais depuis le mercredi 8 janvier, les enfants et leurs animateurs ont repris leurs habitudes et leur rythme dans les deux centres de loisirs cités ci-dessus ainsi qu'à « la bulle verte » de Naucelle et « les enfants sauvages » de Cassagnes : Galette des rois pour certains, lanternes chinoises, décorations, création de bijoux pour les autres... C'est ainsi que des programmes riches et variés (activités sportives, culturelles, culinaires, sorties détente, entre autres), sont proposées tous les mercredis dans les quatre accueils de loisirs gérés par la communauté des communes du Pays Ségali (programmes et dossier d'inscription visibles et téléchargeables sur le site [www.payssegali.fr](http://www.payssegali.fr)).

Mais les vacances d'hiver approchent à grands pas et les idées d'animation ne manquent pas pour satisfaire tout ce petit monde ! Les programmes des quatre A-C-M seront en ligne dès la semaine prochaine. A noter qu'il reste quelques places pour le séjour d'hiver mutualisé, proposé aux enfants âgés de 7 à 11 ans (skieurs novices ou non), du lundi 10 au vendredi 14 février, au chalet du Rouergue à Laguiole (se renseigner auprès de chaque Accueil de Loisirs).

Tout au long de l'année, des projets tels que le Carnaval, des journées sportives inter centre, des animations inter générationnelles, culturelles, pour n'en citer que quelques-unes, verront le jour et seront communiqués dans les programmations.

En attendant, les équipes d'animation, les Directeurs et la Coordinatrice des Accueils Collectifs de mineurs, souhaitent à toutes et tous une très belle année 2020 !

**Contacts :** ACM Cassagnes (Julien CLEMENT à [acmenfantssauvages@payssegali.fr](mailto:acmenfantssauvages@payssegali.fr)), ACM Naucelle (Mickaël CASTELAIN à [acmbulleverte@payssegali.fr](mailto:acmbulleverte@payssegali.fr)), ACM Baraqueville à Isabelle JEAN-BAPTISTE ou Clément LAFARGE à [acmileauxenfants@payssegali.fr](mailto:acmileauxenfants@payssegali.fr)), ACM Calmont (Isabelle JEAN-BAPTISTE à [acmloulousetterreurs@payssegali.fr](mailto:acmloulousetterreurs@payssegali.fr) ou [coordinationacm@payssegali.fr](mailto:coordinationacm@payssegali.fr)).



# RAM

## Relais Assistantes Maternelles Parents Enfants

**Pour les  
Assistant(e)s  
Maternel(le)s**

**Pour les Enfants de  
0 à 6 ans**

**Pour les  
parents**

● **Le RAM INFORME sur :**

La profession  
Les formations  
Les services juridiques compétents

● **Le RAM ACCOMPAGNE sur l'administratif**

Contrat de travail, Droit aux Congés Payés  
Statut de salarié

● **Le RAM ORGANISE et ACCOMPAGNE**

Haltes-jeux  
Soirées thématiques  
Temps d'échanges entre professionnels

**Le RAM ACCUEILLE et  
PROPOSE**

**Haltes-jeux  
ouvert à tous**

Ateliers d'éveil et de découvertes  
Socialisation  
Rencontres

● **Le RAM vous ACCOMPAGNE**

● **Recherche mode de garde**

Liste Assistant(e)s Maternel(le)s  
Structures Petite Enfance

● **Statut parent-employeur**

Aides CAF /MSA  
Contrat de travail  
Droit du travail  
Orientation services juridiques

● **Parentalité**

Accueil sur les haltes-jeux  
Écoute, soutien  
Temps d'échanges

OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi		Mardi		Mercredi	Jeudi	Vendredi	
Cassagnes	Baraqueville	Naucelle	Baraqueville	Baraqueville	Ceignac	Naucelle	Baraqueville
9h-12h Haltes-jeux		9h-12h Haltes-jeux	9h-12h Haltes-jeux	9h-12h Permanence avec ou sans RDV	9h45-12h Haltes-jeux	8h30-12h Haltes-jeux	9h-12h Haltes-jeux
13h30-18h Permanence sur RDV	13h30-17h30 Permanence sur RDV	13h30-18h Permanence sur RDV	13h30-18h Permanence sur RDV	13h30-17h Permanence sur RDV	13h15-16h Permanence sur RDV	13h30-16h30 Permanence sur RDV	13h30-17h Permanence sur RDV

**Secteur NORD  
"Baraquevillois"  
Marjorie COSTES  
06 43 86 45 19  
ramnord@payssegali.fr**

  
**Pays Ségali**  
COMMUNAUTÉ

**Secteur SUD  
"Naucellois- Cassagnes-  
Calmont"  
Magali FOISSAC  
06 15 80 67 60  
ramsud@payssegali.fr**



# LA VIE DES ASSOCIATIONS COMMUNALES

## 1- Cambou-loisirs

C'est en novembre 2016 (déjà 3 ans) que l'association Cambou-Loisirs a débuté. Grâce à tous les bénévoles les permanences du dimanche (10 h-13h30 et 18h30-21h30) sont tenues sans problème.

Petit à petit, nous avons pu investir pour le confort et le plaisir de tous (barnum, vidéoprojecteur, chaises).

Les animations (apéritif dinatoire, soirée beaujolais, crêpes, tarot) sont très appréciées.

**Le samedi 1<sup>er</sup> février aura lieu la soirée conviviale** pour tous ceux qui s'investissent et participent à la bonne marche de ce lieu. A l'occasion de ce moment, nous organiserons une réunion pour le renouvellement du bureau.

Bonne Année et à bientôt !

L'équipe Cambou-Loisirs



## 2- Le Comité des fêtes de Camboulazet

En ce début d'année 2020, les membres du bureau du comité des fêtes souhaitent à tous les bénévoles mais aussi à l'ensemble des habitants de la commune une excellente année.

Voici en quelques lignes une rétrospective des événements marquants de 2019.

Le feu de la Saint Jean organisé par les habitants de Pruns à la Salle des fêtes pour cause d'une météo peu clémente a rassemblé un grand nombre de convives, dans la joie et la bonne humeur. Nous remercions les organisateurs de cette soirée qui, grâce à leur implication et leur savoir-faire, ont fait de ce moment une réussite.

Le dimanche 4 août 2019, à Versailles, la fête de la truite a rassemblé une fois encore beaucoup de gourmands. La reine du jour cuisinée au lard a une fois de plus été victime de son succès. Pour pallier à cela, avec l'aide des conscrits, des assiettes de charcuterie et de frites ont été proposées pour permettre au plus grand nombre de profiter de la soirée. N'oublions pas tous ceux qui contribuent activement à la réussite de cette journée.

La fête d'octobre a rencontré son succès habituel ; le weekend a vu se succéder diverses manifestations (concours de belote, bal, randonnée, thé dansant, ...) et la traditionnelle soupe au fromage a une fois encore satisfait beaucoup d'amateurs !!! Nous remercions aussi les conscrits pour leur implication.

L'année passée pour des raisons d'organisation, la sortie familiale n'a pas pu avoir lieu. Une journée de remerciement des bénévoles sera prévue prochainement.

L'assemblée générale est venue clore cette année. Elle a eu lieu au restaurant du commerce à Rieupeyroux. Pour finir, un grand merci à tous les bénévoles sans lesquels toutes ces manifestations ne pourraient avoir lieu. Toute personne qui souhaite intégrer le comité est la bienvenue.

### 3- Conscrits de Camboulazet

Les conscrits de Camboulazet vous souhaitent une bonne et heureuse année 2020.

Merci aux habitants de nous avoir reçu aussi chaleureusement et avec beaucoup de gentillesse durant tout l'été.

Cette année la fête de la bière s'est déroulée avec beaucoup de succès nous remercions les parents de nous avoir aidé durant cette belle soirée. On vous dit à cet été dans la joie et la bonne humeur.

Les conscrits

### 4- Cambou'form – Nouvelle saison, nouvelle formule

Le rendez-vous est pris tous les mardis soir à la salle des fêtes de Noyés pour une séance sportive telle que Cardio, Renforcement musculaire, Body Attack, Pilate pour la période de novembre à avril.

Pour profiter de nos belles soirées de mai à juin, nous nous accordons un moment de détente lors de balade dans nos sentiers.

Nous vous souhaitons une belle année 2020.

### 5- Sport Quilles Camboulazet

#### Avril 2015 – Avril 2020.

Ce sera déjà la cinquième saison pour le club de Camboulazet qui se maintient avec deux équipes et 11 licenciés.

L'équipe de 2<sup>ème</sup> série a terminé la saison sur la 3<sup>ème</sup> marche du podium et l'équipe de 3<sup>ème</sup>, dans un environnement toujours aussi relevé, continue sa progression.

A noter la participation AUX JEUX EN PAYS SAGALI où le club termine sur le podium également !!!

Le club remercie la municipalité qui nous a permis de re-surfacier le terrain avec un bonne couche de sable, de changer les portes des anciens vestiaires qui ne permettaient plus de stocker en sécurité notre matériel.

Ce matériel que nous avons en partie renouvelé, les boules et les quilles s'usent...et cela coute assez cher. Pour ceux qui n'auraient pas d'idée une boule vaut environ 300 euros, il en faut 3 par équipe, à notre niveau...pour d'autres ce sera 3 par joueur...

La saison prochaine est en préparation avec toujours 2 équipes, nous saurons bientôt dans quelles séries elles vont évoluer. En tout état de cause elle devrait débiter au mois d'avril.

Pour ceux et celles qui souhaiteraient découvrir, venir jouer à ce jeu traditionnel Aveyronnais nous vous disons que nos portes sont grandes ouvertes !!

Avant de vous quitter je vous rappelle notre désormais traditionnelle **GRATOUNADE DE CANARDS** qui aura lieu le **samedi 15 février**.

Nous vous souhaitons une excellente année 2020 !

Pour tout contact: 06 45 46 45 77

## 6- Le Temps Retrouvé

**Samedi 23 Novembre 2019**, le Club du Temps Retrouvé, riche de 120 adhérents, organisait son Assemblée Générale. Au programme : messe célébrée par le Père KUMAR, délicieux repas mitonné par le traiteur COSTES et théâtre proposé par la troupe Bruits de Couloirs. Ce fut une belle journée d'amitié et de détente.

La quête organisée pour soutenir notre nouvelle filleule s'élève à 307,90 euros.

### LETTRE DE NOTRE FILLEULE DES PHILIPINES



Chère Mme MAZENQ Bernadette

&

Messieurs, Mesdames,

Du Club du Temps retrouvé – Le Bourg

*Bonjour,*

*Comment allez-vous ?*

*Je suis très heureuse de savoir que vous êtes mes parrains.*

*Ma famille est très heureuse que vous m'aidez à aller à l'école.*

*Je m'appelle Audrey.*

*J'ai 9 ans, mon anniversaire est le 5 août 2010. Je suis maintenant en 4<sup>e</sup> année ;*

*Notre conseillère de classe est Mme SATORE. Je veux être enseignante un jour.*

*Mon père est Joselito, il a 39 ans et travaille comme contrôleur dans le port de pêche.*

*Ma mère est Irène. Elle a 40 ans, elle fait les tâches ménagères.*

*Merci beaucoup.*

*Prenez soins de vous.*

*Amour*

*Audrey GUNGOYON*



**Photo du voyage  
en Côte d'OPALE juin 2019**

## Les rencontres du Temps Retrouvé proposées pour l'année 2020 :

**Jeudi 9 Janvier** : Fêtons la nouvelle Année en partageant la galette.

**Jeudi 6 Février** : Dégustons les rissoles

**Samedi 4 Avril** : Repas stockfisch préparé par le traiteur COSTES

**Jeudi 2 Juillet** : Repas de l'AMITIE préparé par les membres du Bureau

**Vendredi 7 Août** : Méchoui à Versailles

**Jeudi 10 Septembre** : Voyage d'un jour à FIGEAC.

**Jeudi 15 Octobre** : Repas lièvre à ARQUES.

**Jeudi 22 Octobre** : Régalons-nous de châtaignes et de cidre doux.

**Samedi 14 Novembre** : Notre Assemblée Générale.

**Dimanche 13 Décembre** : Quine de notre Club.

**31 Décembre 2020** : Réveillon organisé par le Club.

Un voyage en Andalousie est prévu **du 13 au 20 Mai 2020**.  
Vous pouvez téléphoner au 0623729129 ou au 0675188837.  
Nous souhaitons à chacune et à chacun une BELLE ANNEE.

Le Bureau

## 7- L'Union Sportive de Camboulazet



**L'Union Sportive Camboulazet a soufflé le 6 juillet 2019 ses 50 bougies.**

A cet occasion, joueurs et dirigeants avaient organisé une journée de retrouvailles où un peu plus de 200 convives étaient présents.

La journée débutait au stade, puis se prolongeait à la salle des fêtes où 50 ans d'histoire du club étaient affichés sur les murs en guise de déco.

Après la photo souvenir du groupe, l'apéro et le repas servi par les sportifs a permis à chacun(e) de revivre des anecdotes et des moments inoubliables partagés ensemble.

On sentait aisément la fierté de chacun d'avoir porté les couleurs vertes de Camboulazet et d'avoir participé à traverser ce demi-siècle.

L'USC reste un club dynamique et compétiteur, 50 ans... une belle performance ou plutôt encore une très belle VICTOIRE.

Le club de foot



Un trail à Camboulazet, c'est la formule qui a été choisi par les associations de la commune pour organiser le téléthon 2019.

À travers 19kms ou 9 kms les participants courraient pour la bonne cause pendant que les plus jeunes assistaient à la projection d'un film sur écran géant.

La soirée se prolongeait à la salle des fêtes avec un petit Repas Concert animé par le groupe local « Les Janpatrick ».

Une journée bien remplie et très réussie car le bénéfice de **2 090€** a été reversé en totalité pour le téléthon 2019.

## 8- Vie paroissiale : le relais de Camboulazet

Durant l'année 2019, en dehors des messes le dimanche ou à l'occasion de l'A.G. annuelle du Temps retrouvé, plusieurs cérémonies ont eu lieu en l'église de Camboulazet :

Trois obsèques :     Maria Lacombe des Jonquières  
                              René Douziech de Camboulazet  
                              Fernand Albouy des Ourtalous

Un mariage : Elisabeth Vabre et Sylvain Savignac.

**Pour 2020** : trois messes auront lieu le dimanche à 9 heures :

- Le 19 janvier
- Le 19 avril
- Le 18 octobre

A noter également la visite de notre curé, **le Père Kumar le 28 février 20h 30** à la salle paroissiale. A cette occasion nous échangerons librement avec lui. La réunion est ouverte à tous ; un accueil chaleureux nous sera réservé.

Le traditionnel **quine du relais paroissial de Camboulazet est fixé au dimanche 9 février** dans la salle des fêtes de Camboulazet. De jolis lots nous attendent.



Le journal paroissial VIVEZ SEGALA est disponible en deux versions :

- 4 numéros gratuits pour tous : MARS, JUIN, OCTOBRE, DECEMBRE.
- 4 numéros pour les seuls abonnés : FEVRIER, MAI, SEPTEMBRE, NOVEMBRE.

La fiche pour s'abonner figure dans le dernier numéro de Décembre.

Pour avoir des nouvelles de la vie paroissiale au fil des jours on peut toujours consulter toutes les informations sur le site web : <http://notredamehautsegala.livehost.fr>

L'adresse mail où l'on peut écrire : [notredamehautsegala@gmail.com](mailto:notredamehautsegala@gmail.com) et le téléphone : 0565690141

BONNE ET BELLE ANNEE 2020 !

Les membres du relais paroissial de Camboulazet.



# MANIFESTATIONS 2020

## **Février**

01 : Soirée des bénévoles (Cambou Loisirs)

09 : Quine (Paroisse)

14 : Concours de belote (Club de Foot)

15 : Gratounade (Club de Quilles)

## **Mars**

01 : Déjeuner + Repas des propriétaires  
(Société de chasse)

13 : Concours de belote (Club de Foot)

## **Avril**

10 : Concours de belote (Club de Foot)

18 : Repas sanglier (Société de chasse)

## **Juin**

26 : Feu de la St Jean (Au Pouget)

## **Aout**

02 : Fête de la truite (Comité des fêtes de  
Camboulazet)

## **Octobre**

16 : Concours de belote (Club de Foot)

17-18 : Fête d'octobre (Comité des fêtes  
de Camboulazet/Conscrits)

## **Novembre**

13 : Concours de belote (Club de Foot)

## **Décembre**

13 : Quine (Club du temps retrouvé)

20 : Concours de belote (Club de Foot)

31 : Réveillon St Sylvestre (organisé par  
le club du temps retrouvé)

**ALLO CA ROULE EN SÉGALA**

**PRÉSENTATION DU SERVICE DE TRANSPORT  
SOLIDAIRE**

**Équipe du Secours Catholique de  
Baraqueville**



Le vendredi 25 octobre, de nombreux élus du Pays Ségali mais aussi des travailleurs sociaux étaient présents à la salle des fêtes de Carcenac Peyralès pour découvrir l'activité de transport solidaire proposée par le Secours Catholique de Baraqueville, baptisée Allô ça roule en Ségala.

De l'automne jusqu'au printemps 2019, l'équipe du Secours Catholique a passé plusieurs mois à construire les bases d'un service de transport solidaire après avoir fait le constat lors de temps conviviaux que de nombreuses personnes âgées étaient en détresse devant la question de la mobilité.

Sur le territoire essentiellement rural du Ségala, plusieurs personnes sont isolées à la fois géographiquement, parce qu'elles habitent des petits villages ou hameaux sans services mais aussi socialement. À cause de leurs faibles revenus ou d'une perte d'autonomie, de nombreux seniors se retrouvent empêchés d'effectuer les déplacements importants de leur vie courante. Sans voiture, toute vie quotidienne et sociale est rapidement mise à mal.

Depuis avril 2019, les chauffeurs d'Allô ça roule sont sur les routes tous les mardis et jeudis. Pour utiliser le service, il faut faire une demande auprès de la permanence téléphonique au **06 07 81 09 41**, dans l'idéal au moins 7 jours avant le trajet. Une participation solidaire est demandée pour chaque trajet. Le service s'adresse en priorité aux personnes en situation de fragilité financière. Par ailleurs, les personnes à mobilité réduite doivent être accompagnées.

Tout le monde, quel que soit son âge peut bénéficier du service de transport solidaire Allô ça roule. Pour l'instant le service s'adresse uniquement aux habitants des communes de Baraqueville, Boussac, Camboulazet, Colombières, Gramond, Manhac ou Moyrazès.

Au-delà du service rendu par les bénévoles-chauffeurs qui vont dépanner les personnes en les transportant occasionnellement, Allô ça roule en Ségala remplit également l'objectif de recréer du lien social et de rompre l'isolement des personnes car un trajet est propice aux échanges.

Depuis son lancement, les 25 bénévoles-chauffeurs de ce service ont déjà parcouru 6 000 kms principalement pour des rendez-vous médicaux, des visites à des proches hospitalisés, des courses et des rendez-vous administratifs. À ce jour, plus de 30 personnes ont profité

de cette action solidaire que ce soit de manière régulière ou occasionnelle. Passagers comme conducteurs sont unanimement très satisfaits de ce service et des relations qui en naissent.

Petit à petit cette action se fait connaître dans le territoire, et des liens apparaissent avec d'autres partenaires : des chauffeurs sont mobilisés pour apporter des « aidants » à une rencontre mensuelle avec une psychologue organisé par le Point Info Séniors, d'autres vont transporter des familles en difficulté financière pour aller récupérer leurs colis alimentaires aux Restos du Cœur dans une ville voisine pendant la saison d'hiver. Allô ça roule en Ségala a reçu un large soutien de la part de partenaires institutionnels : la MSA, le Conseil Départemental, le CCAS de Baraqueville ou encore la conférence des financeurs. Ce service a encore de beaux jours devant lui !

Si vous êtes intéressé pour rejoindre l'équipe des bénévoles-chauffeurs ou pour profiter d'un trajet, un seul réflexe : appelez le **06 07 81 09 41**. La permanence téléphonique sera heureuse de pouvoir vous renseigner.

*Courses, rendez-vous médicaux, loisirs, recherche d'emploi, démarches administratives, sorties, ....*



**Vous êtes sans moyen de transport ?**

**Faites appel à ALLÔ ÇA ROULE**  
*Des bénévoles chauffeurs sont à votre service*



**VOUS HABITEZ :**  
Baraqueville, Bousiac, Manhic, Colombrès, Moyrazès, Gramond et Comboulzat

**TRAJETS** les **mardis et jeudis**      **PARTICIPATION** de 2 € à 10€

Inscription et information auprès de la permanence : **06-07-81-09-41**



**Venez participer à construire un territoire plus solidaire**



**De nombreuses personnes sans moyen de transport souffrent de l'isolement**

*Courses, rendez-vous médicaux, loisirs, loisir, démarches administratives, recherche d'emploi ... Venez rejoindre le groupe de bénévoles-chauffeurs qui se rendent disponibles pour transporter ces personnes occasionnellement.*

**Devenez bénévole-chauffeur**  
C'est une occasion de rendre service et de rencontrer de nouvelles personnes



**Pour les habitants de :**  
Baraqueville, Bousiac, Manhic, Colombrès, Moyrazès, Gramond et Comboulzat

**BENEVOLAT ponctuel**      **INDEMNISATION des km**  
**ASSURANCE** par l'association





# · Ce qui change au 1<sup>er</sup> janvier 2020

(Quelques sujets, liste non exhaustive...)

## **Montant du Smic**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) augmente de 1,2 % (contre 1,5 % au 1<sup>er</sup> janvier 2019).

## **Pensions de retraite, prestations sociales, prime exceptionnelle de pouvoir d'achat : ce qui est prévu pour 2020**

### **Au 1<sup>er</sup> janvier 2020**

Le montant de la plupart des pensions est revalorisé de 0,3 %.

Les pensions de retraite et d'invalidité dont le montant brut est inférieur ou égal à 2 000 € augmentent pour leur part de 1 % (indexation sur l'inflation au 1<sup>er</sup> janvier 2020). Quant à celles qui dépassent de très peu ce seuil des 2 000 € par mois, elles sont aussi revalorisées mais à un taux inférieur (0,8 %, 0,6 % ou 0,4 % en fonction du niveau des pensions).

Le montant maximum de l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) passe pour sa part à 903,20 € par mois pour une personne seule.

### **Au 1<sup>er</sup> avril 2020**

Cette revalorisation est également de 0,3 % pour les prestations et allocations familiales.

### **D'ici le 30 juin 2020**

La possibilité pour les employeurs de verser à certains de leurs salariés une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat dans la limite de 1 000 € par bénéficiaire est reconduite. Cette prime est exonérée d'impôt sur le revenu et de toutes cotisations et contributions sociales.

## **Impôts**

Impôt sur le revenu, contribution à l'audiovisuel public, taxe d'habitation, crédit d'impôt pour la transition écologique, malus automobile, AAH : le point sur les grandes lignes de la loi de finances pour 2020 publiée au Journal officiel du 29 décembre 2019.

En matière d'impôt sur le revenu, cette loi prévoit en particulier l'abaissement de la 2<sup>e</sup> tranche d'imposition de 14 % à 11 %. En parallèle, le seuil d'entrée dans la 3<sup>e</sup> tranche passe à 25 659 € (contre 27 794 € auparavant) tandis que celui de la 4<sup>e</sup> tranche est fixé à 73 369 € (contre 74 517 €).

Elle fixe le montant de la contribution à l'audiovisuel public (ex redevance télé) à 138 € en métropole.

Elle entérine aussi la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour 80 % des foyers en 2020 (en 2023 pour les autres foyers).

Enfin, elle confirme la transformation du crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) en prime forfaitaire pour la rénovation énergétique qui sera versée l'année des travaux et qui sera mieux ciblée sur les ménages les plus modestes.

Quant au barème du malus automobile, il est durci pour les véhicules les plus polluants, notamment les SUV, le seuil de déclenchement du malus passant de 117 gCO<sub>2</sub>/km à 110 gCO<sub>2</sub>/km avec un montant maximum de malus fixé désormais à 20 000 €.

## **Prélèvement à la source pour les salariés à domicile et les assistantes maternelles**

Vous êtes un particulier employeur et, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, vous devrez vous occuper du prélèvement à la source pour votre salarié à domicile ou votre assistante maternelle. Retrouvez le site [monprelevementalasource.urssaf.fr](http://monprelevementalasource.urssaf.fr) pour savoir comment gérer le prélèvement et le reversement de l'impôt à la source auprès des services fiscaux.

## **Plafond de la sécurité sociale**

Calcul du montant des pensions d'invalidité, des indemnités journalières pour maladie, accident du travail ou maternité... À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, le plafond de la sécurité sociale est revalorisé.

Il est porté à:

- 3 428 € en valeur mensuelle (contre 3 377 € en 2019) ;
- 189 € en valeur journalière (contre 186 € en 2019).

Réévalué chaque année en fonction de l'évolution des salaires, ce plafond est utilisé pour le calcul du montant maximal de certaines prestations sociales (indemnités journalières pour maladie, accident du travail, maternité, paternité, pensions d'invalidité, pensions d'assurance vieillesse du régime général).

Pour les employeurs, ce plafond sert aussi à calculer notamment :

- les cotisations sociales sur le salaire, l'assurance vieillesse, le chômage, les régimes complémentaires de retraite ;
- les seuils d'exonération fiscale et sociale des indemnités de rupture ;
- les indemnités concernant les stages en entreprise des étudiants ;
- la contribution au fonds national d'aide au logement.

## **Santé – Médicaments : la prise en charge évolue**

Les conditions de prescription et de remboursement des médicaments lorsqu'il existe des génériques pouvant les remplacer changent au 1<sup>er</sup> janvier 2020, ainsi que l'a prévu la loi de financement de la sécurité sociale pour 2019.

Si le médecin souhaite prescrire un médicament princeps (original) dont l'équivalent existe sous la forme d'un générique, il doit obligatoirement préciser sur l'ordonnance la mention « non substituable » et la raison de sa décision de ne pas autoriser la substitution par le pharmacien.

Trois situations médicales peuvent justifier ce refus et autoriser le recours à la mention « non substituable » :

- MTE : lorsque le patient est stabilisé avec un médicament (restriction à certains principes actifs comme par exemple les antiépileptiques ou les immunosuppresseurs) ;
- EFG : chez l'enfant de moins de 6 ans, lorsqu'aucun médicament générique n'est adapté ;
- CIF : si le patient présente une contre-indication formelle et démontrée à un excipient présent dans les médicaments génériques disponibles.

Le remboursement :

- Si vous acceptez le médicament générique, la prise en charge ne change pas : vous ne faites pas l'avance des frais et vous n'avez pas de reste à charge à payer.
- Si vous présentez une ordonnance avec une mention « non substituable » justifiée par l'un des 3 critères, le pharmacien facturera le médicament princeps sur la base de

remboursement de celui-ci et vous pourrez bénéficier du tiers-payant et ne pas faire l'avance des frais.

- Si un vous refuse le médicament générique sans présenter d'ordonnance comportant une mention « non substituable » ou si cette mention n'est pas conforme, le pharmacien délivrera le médicament princeps mais vous paierez la totalité, sans bénéfice du tiers-payant. Vous devrez alors envoyer la feuille de soins papier à votre caisse d'assurance maladie qui le remboursera sur une base limitée à celle du médicament générique le plus cher du groupe générique correspondant. Si le prix du médicament princeps délivré est supérieur au prix du médicament générique, vous supporterez un reste à charge correspondant au différentiel de prix.

Cette mesure ne s'applique pas aux médicaments sous tarif forfaitaire de responsabilité (TFR). La mention « non substituable » et sa justification doivent apparaître sur l'ordonnance pour chaque médicament prescrit et pour chaque situation médicale concernée.

### **Remboursement des lunettes et des prothèses dentaires**

Dans le cadre de la réforme dite « 100 % santé », un décret publié au Journal officiel du 12 janvier 2019 précise les modalités de la mise en place progressive du remboursement intégral (reste à charge zéro) par la Sécurité sociale et les complémentaires santé notamment de certaines lunettes et prothèses dentaires.

En matière d'optique par exemple, ce décret fixe des montants de prise en charge qui varient en fonction du type de correction prescrit (jusqu' à 800 € pour des verres progressifs) avec, pour les montures, un remboursement maximal de 100 € dans tous les cas.

Ces garanties seront limitées à une paire de lunettes par période de 2 ans (à l'exception des cas pour lesquels un renouvellement anticipé peut être prévu notamment pour les enfants de moins de 16 ans et en cas d'évolution de la vue).

Ces dispositions concerneront les contrats souscrits ou renouvelés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour les lunettes et les prothèses dentaires et à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour les aides auditives.

### **Procédure d'admission en ÉHPAD : le dossier de demande est simplifié**

Un arrêté paru au Journal officiel le 12 décembre 2019 présente le nouveau modèle de dossier de demande unique d'admission temporaire ou permanente en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (ÉHPAD). Afin de simplifier les démarches administratives des personnes âgées et de leurs proches aidants, le même dossier de demande unique d'admission en EHPAD prend dorénavant en compte à la fois l'accueil de jour, l'accueil de nuit et l'hébergement temporaire.

Le dossier a également été actualisé sur des aspects d'ordre médical ou concernant la protection juridique des majeurs.

Un seul dossier est nécessaire pour réaliser des demandes d'admission simultanées dans plusieurs EHPAD.

Ce dossier comporte :

- Un volet administratif à compléter par le demandeur ou toute personne habilitée (famille, personne de confiance, travailleur social, personne chargée de la protection juridique...). Il est signé par le demandeur ou son représentant légal.



- Un volet médical à compléter par un médecin. Ce volet doit être transmis sous pli confidentiel au médecin coordinateur de l'établissement qui pourra émettre un avis sur la possibilité pour l'EHPAD de recevoir le demandeur au regard de la capacité de soins de l'établissement.

### **Remboursement de l'homéopathie**

Le remboursement des préparations homéopathiques passera d'un taux de 25 % à 30 % à un taux de 10 % à 15 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### **Fin du libre accès en pharmacie à certains médicaments**

Afin de sécuriser l'usage du paracétamol mais aussi de certains anti-inflammatoires non stéroïdiens (ibuprofène et aspirine), certains médicaments ne seront plus en libre accès dans les pharmacies d'ici fin janvier 2020.

### **Bisphénol A**

À la vue des risques pour les femmes enceintes manipulant des tickets de caisse, le bisphénol A (perturbateur endocrinien) n'est plus présent sur les tickets de caisse.

### **Additif alimentaire E171**

Un arrêté paru au Journal officiel du 25 avril 2019 suspend la mise sur le marché des denrées alimentaires contenant l'additif E171 (dioxyde de titane) pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le E171 est un additif alimentaire constitué de particules de dioxyde de titane (TiO<sub>2</sub>), notamment sous forme nano particulaire, qui est utilisé pour ses propriétés colorantes et opacifiantes dans de nombreux produits alimentaires (pâtisseries, bonbons, plats cuisinés...).

Après avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation (Anses) et dans le cadre de la loi dite Égalim, les ministres de la Transition écologique et solidaire et de l'Économie et des Finances ont décidé, par précaution, d'interdire, pour un an, la mise sur le marché des denrées alimentaires contenant cet additif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

En effet, à l'issue de son expertise, l'Anses soulignait le manque de données scientifiques pour lever les incertitudes sur l'absence de risques liés au E171. Elle a donc réitéré ses recommandations visant à limiter l'exposition, notamment des consommateurs, à ce produit.



### **Pesticides**

Pour mieux protéger les riverains des pesticides, des distances de 5m à 20m doivent désormais être respectées entre les zones d'épandage et les habitations (en fonction du type de culture et de la nature des produits).

### **De nouveaux produits plastique jetables interdits**

Coton-tige, verres, assiettes jetables : dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020, ces produits en plastique à usage unique sont interdits à la vente. Les bouteilles d'eau plate en plastique dans les cantines scolaires sont également interdites.

Les gobelets vendus vides par lot dans les supermarchés sont aussi interdits à la vente au 1<sup>er</sup> janvier 2020. En 2021, les gobelets destinés à être vendus remplis seront également interdits : l'ensemble des gobelets en plastique sera donc interdit en 2021 tout comme les pailles, les touillettes ou encore les boîtes en polystyrène expansés des kebabs.



La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire programme ainsi – grâce à des plans quinquennaux – l'interdiction progressive de tous les objets plastique jetables, avec l'objectif d'atteindre 0 plastique à usage unique d'ici 2040 (bidons de lessives, sachets de salade, bouteilles de soda ou de shampoings, tubes de crèmes, pots de yaourt, etc.).

### **Tarifs du gaz**

Les tarifs réglementés de vente de gaz d'Engie baissent de 0,9 % en moyenne au 1<sup>er</sup> janvier 2020 par rapport au barème applicable depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2019. Au mois de janvier 2020, les tarifs réglementés vont baisser de 0,2 % pour le tarif de base (cuisson), de 0,5 % pour le tarif B0 (cuisson et eau chaude) et de 1 % pour le tarif B1 (chauffage) par rapport à ceux du mois de décembre 2019.



### **Prix des cigarettes**

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, le prix de certaines cigarettes va augmenter. Certaines marques vont voir le prix du paquet de 20 unités passer à 9,10 € ou 9,20 €.

### **Tarifs des timbres**

Les tarifs du timbre-poste pour les particuliers augmentent à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Pour les particuliers, le prix du timbre vert (pli distribué sous 48 heures en France métropolitaine) passe de 0,88 € à 0,97 €, celui du timbre rouge (lettre prioritaire distribuée en 24 heures en France métropolitaine) étant porté dans le même temps à 1,16 € (contre 1,05 €).

### **Réforme de la justice : des changements dans la procédure civile**

Un décret publié au Journal officiel le 12 décembre 2019 détaille le contenu de la réforme de la procédure civile, avec notamment, comme porte d'entrée unique à la justice, la création du tribunal judiciaire issu de la fusion du tribunal de grande instance (TGI) et du tribunal d'instance (TI).



Ainsi :

- les TI et TGI situés dans une même commune fusionnent au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour former le tribunal judiciaire ;
- le TI situé dans une commune différente du TGI devient une chambre de proximité de ce tribunal judiciaire, appelée tribunal de proximité.

### **Aides au logement : du nouveau pour l'APL, l'ALF et l'ALS en avril 2020**

À partir du 1<sup>er</sup> avril 2020, les aides personnalisées au logement (APL), allocations de logement familiale (ALF) ou encore allocations de logement sociale (ALS) seront calculées sur la base des ressources des 12 derniers mois et non plus sur les revenus perçus deux ans plus tôt.



Votre aide au logement d'avril, mai et juin 2020 sera donc calculée à partir des revenus touchés de mars 2019 à février 2020. Les informations sur les ressources des ménages seront actualisées automatiquement tous les trimestres de façon à recalculer tous les 3 mois les droits des allocataires.

Pour les personnes dont la situation n'a pas changé depuis 2 ans, il n'y aura pas d'évolution concernant le montant de ces aides. Aucune nouvelle démarche ne sera nécessaire pour percevoir ces aides (le mode de calcul, les critères d'éligibilité et les barèmes ne changeant pas). Enfin, le versement restera mensuel et à date fixe :



- le 25 du mois pour les allocataires en HLM ;
- le 5 du mois pour les autres allocataires.

### Permis à 1 euro par jour : réservé aux écoles de conduite labellisées à partir de 2020

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 (et au plus tard au 1<sup>er</sup> mars 2020), le dispositif du « Permis à 1 € par jour » sera uniquement accessible aux écoles de conduite et aux associations disposant du label « qualité des formations au sein des écoles de conduite ». C'est ce que prévoient un décret et un arrêté publiés au Journal officiel du 20 novembre 2019.



Pour rappel, ce prêt à taux zéro s'adresse aux jeunes de 15 à 25 ans afin de les aider à financer l'obtention de leur permis de conduire (catégorie A1, A2 ou B).

Il sert uniquement au financement d'une formation initiale ou, en cas d'échec à l'épreuve pratique, il peut servir également au financement d'une formation complémentaire.

Il n'est attribué qu'une seule fois à un même bénéficiaire dans le cas d'une formation initiale.

Pour une formation initiale, son montant est de 1 200 € maximum, 300 € pour une formation complémentaire.

### Population



Pour l'année 2020, la population légale atteint **66 524 000 habitants en France**. Le 30 décembre 2019, l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) a publié les chiffres des populations légales 2017 qui entrent en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les chiffres des populations légales interviennent pour le calcul des dotations versées par l'État aux collectivités territoriales, notamment la dotation globale de fonctionnement (DGF) qui constitue la principale dotation de l'État attribuée aux communes, à leurs groupements dotés d'une fiscalité propre, aux départements et aux régions. Au niveau de la commune, les chiffres des populations légales servent également à déterminer le nombre de conseillers municipaux à élire, ainsi que le mode de scrutin à appliquer lors des élections municipales.

### Elections



Les élections municipales se dérouleront le dimanche **15 mars 2020** pour le premier tour. Le second tour des élections aura lieu le dimanche **22 mars 2020**

Les demandes d'inscription sur les listes électorales pour participer à ce scrutin devront être déposées au plus tard le **vendredi 7 février 2020**.

### Simulateur : avec quels documents voyager en Europe ?

Passeport, carte nationale d'identité, carte nationale d'identité à validité prolongée... [Service-public.fr](http://Service-public.fr) vous propose un simulateur en ligne pour connaître les documents dont vous avez besoin pour voyager. Il s'adresse aux ressortissants français souhaitant voyager en Europe pour un court séjour.



Ce simulateur intitulé Connaître les documents exigés pour voyager en Europe permet aux Français majeurs de connaître le document d'identité (passeport, carte nationale d'identité) exigé pour un séjour de moins de 3 mois en Europe. Les pays concernés sont les 46 pays appartenant au Conseil de l'Europe (sauf la France) ainsi que les îles territoires de pays européens ou indépendantes. Il tient compte des pays acceptant la carte d'identité à validité prolongée (délivrée à des personnes majeures entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013). Il comporte 2 onglets:

- Où allez-vous ? Saisissez votre destination et vous saurez avec quels documents voyager : passeport, carte nationale d'identité, carte nationale d'identité à validité prolongée, visa.
- Quel document est en votre possession ? Saisissez votre document disponible, sa date de fin de validité et vous connaîtrez toutes les destinations possibles y compris celles exigeant des durées de validité spécifiques.

Il vous renseigne également sur :

- la validité prolongée de votre carte d'identité (il vous permet de savoir si votre carte d'identité de plus de 10 ans a été prolongée à 15 ans selon certaines conditions et si elle vous permet d'entrer dans un pays) ;
- les validités extensives exigées par différents pays. Par exemple, pour entrer en Turquie, il faut un passeport ou une CNI valable 5 mois après votre entrée dans le pays).

Avant de partir, il est vivement recommandé de vous inscrire sur Ariane, un service du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères pour être alerté en cas de crise lors de votre voyage.

Pour une installation de plus de 3 mois, d'autres règles s'appliquent (obtention d'un titre de séjour ou d'un visa auprès du consulat ou de l'ambassade du pays concerné).

### **MaPrimeRénov : une aide financière pour les travaux de rénovation énergétique de votre logement**



Améliorer l'isolation de votre maison, changer de chaudière, installer un système de ventilation plus efficace... Avec la nouvelle aide MaPrimeRénov qui fusionne le crédit d'impôt pour la transition écologique

(CITE) et les aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) « Habiter mieux agilité », vous pouvez, en tant que propriétaire occupant, réaliser des travaux énergétiques pour un coût moins élevé.

Cette aide financière, versée l'année des travaux, est mise en place début 2020. Elle cible les ménages les plus modestes en servant à financer les travaux pour les résidences principales dont la construction est achevée depuis 2 ans minimum.

Vous pouvez dès maintenant vérifier si vous êtes éligible en fonction de votre situation et ensuite faire la demande en ligne sur [maprimerenov.gouv.fr](http://maprimerenov.gouv.fr) en ayant préalablement :

- Rassemblé les documents nécessaires (situation fiscale, devis de l'artisan Reconnu garant de l'environnement – RGE) ;
- Créé votre compte sur [maprimerenov.gouv.fr](http://maprimerenov.gouv.fr) ;

Vous obtiendrez quelques jours après un courriel de confirmation d'attribution de l'aide précisant le montant auquel vous avez droit.

Vous pourrez alors commencer les travaux, cette aide vous étant versée ensuite en une fois par l'Anah sous 4 mois maximum.

**Découvrez gratuitement le potentiel solaire de votre toiture**

avec le cadastre solaire du PETR Centre Ouest Aveyron

<https://petr-centreouestaveyron.insunwetrust.solar/>

Le PETR Centre Ouest Aveyron vient d'investir dans **une application en ligne**, en accès libre, qui permet aux **collectivités, professionnels et particuliers** de calculer le potentiel de **production d'énergie solaire** sur les bâtiments. La simulation est gratuite et n'entraînera **aucun démarchage d'installateurs**.

Cette **plateforme numérique gratuite** permet à tous les habitants du PETR de tester le **potentiel solaire thermique et photovoltaïque** (autoconsommation et vente totale) de leur bâtiment. En fonction de la surface choisie, de l'exposition et de la pente de leur toiture, des **simulations financières d'autofinancement** et de prêts bancaires sont proposés. **L'application est sécurisée contre les démarchages**, c'est l'utilisateur qui choisit des installateurs locaux, s'il souhaite aller plus loin, en cliquant sur le lien de **l'annuaire de l'ADEME** (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie).

### Augmenter la part de l'énergie solaire dans les consommations locales

Le PETR Centre Ouest Aveyron, établissement public constitué en syndicat mixte, a été labellisé dès sa création en 2015 « **Territoire à Energie Positive pour la croissance verte** » et a l'ambition de devenir un territoire exemplaire en matière de réduction d'émissions de gaz à effet de serre et de lutte contre le réchauffement climatique.

Ce **PETR regroupe Rodez Agglomération et 8 communautés de communes** (Decazeville Communauté, Ouest Aveyron Communauté, Conques Marcillac, Pays Rignacois, Plateau de Montbazens, Aveyron Ségala Viaur, Pays Ségali, Réquistanais), soit 123 communes pour **155 000 habitants**.

Dans ce périmètre, les conditions d'un développement économique, écologique, culturel et social ont été définies grâce à un schéma de cohérence territoriale (SCoT), dont le diagnostic a démontré la pertinence de **mettre en œuvre une transition énergétique ambitieuse**. Avec des dépenses énergétiques globales (toutes activités confondues) qui ont doublé en 10 ans, passant de **2900 euros à 5800 euros par ménage et par an entre 1995 et 2015**, la **facture totale actuelle de 400 millions d'euros par an** risque de poursuivre son évolution à la hausse.

Pourtant, nous bénéficions d'un **potentiel d'économies d'énergie important à réaliser** surtout dans les secteurs du transport (visioconférences pour les réunions, télétravail, transports en commun, covoiturage, véhicules et vélos électriques, intermodalité avec des parcs relais,...) et du résidentiel tertiaire (diagnostics énergétiques des bâtiments, rénovations qualitatives du patrimoine bâti, des systèmes de chauffage, de l'éclairage public, des équipements, développement d'une économie circulaire de proximité...).

Notre territoire dispose également d'un **potentiel de production d'énergies renouvelables exceptionnel**, dont **l'énergie solaire est la plus prometteuse** et encore peu exploitée. Cette ambition passe par le développement du solaire avec la **mobilisation des acteurs publics du territoire**, mais aussi et surtout **des citoyens**. Pour cela, le PETR Centre ouest Aveyron met donc à la disposition des habitants un outil numérique pour **connaître le potentiel solaire de chaque toiture**.

## Un service innovant et gratuit

Ce cadastre permet aux habitants du territoire de réfléchir à un projet solaire grâce à une **information gratuite, claire et objective**, mais **il ne remplacera pas l'intervention d'un professionnel sur place**.

Cette plateforme numérique, développée par la startup In Sun We Trust en collaboration avec le PETR Centre Ouest Aveyron qui la finance sur son territoire avec des aides de l'ADEME, permet aux utilisateurs de :

1. **Tester le potentiel solaire de leur bâtiment**, avec une **étude technico-économique pédagogique, gratuite, claire et objective**, grâce à une technologie de pointe 100% française basée sur des données de la NASA, de Météo France, de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) et des algorithmes des Mines ParisTech ;
2. **Contacter l'Espace Info Energie de l'Aveyron** (ADIL12) pour être **conseillé individuellement**.
3. **Contacter si besoin des installateurs locaux**, via l'annuaire de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) qui recense les entreprises labellisées « RGE » (Reconnu Garant de l'Environnement).

Le cadastre solaire du PETR Centre Ouest Aveyron est disponible **gratuitement à l'adresse suivante** :

<https://petr-centreouestaveyron.insunwetrust.solar/>

The screenshot displays the website interface for solar potential assessment. At the top, there are logos for 'IN SUN WE TRUST', 'adil de l'Aveyron', and 'TERritoire | ENERGIE FUTURE avec la CROISSANCE VERTE'. A search bar prompts the user to 'Entrez votre adresse'. The main content area features a map with a color-coded overlay indicating solar potential, ranging from 'Ombragé' (shaded) in blue to 'Ensoleillé' (sunny) in red. A summary box on the left provides the following information:

- 212 m<sup>2</sup> de surface optimale pour l'installation de panneaux solaires
- Jusqu'à 40 000 € de gains en bénéficiant du tarif d'achat, sur 20 ans
- PRODUCTION: 36 500 kWh/an
- PUissance: 32 kWc
- CO<sub>2</sub> ÉCONOMISÉ: 3,3 tonnes/an

A 'VOIR PLUS DE DÉTAILS' button is located below the summary box. The bottom of the interface includes a scale bar (0 to 30 meters) and a 'Leaflet | © IGN © ISWT' copyright notice.

Il suffit d'indiquer l'adresse du bâtiment ou de repérer sa maison sur la carte, de cliquer sur le toit pour connaître la surface optimale pour l'installation de panneaux solaires. En fonction de cette surface que vous pouvez réduire si vous le souhaitez, vous obtiendrez le volume de production photovoltaïque ou thermique, les gains sur 20 ans et les économies sur la facture d'électricité en cas d'autoconsommation.

Avec l'augmentation du coût de l'électricité, c'est un choix qui se développe de plus en plus.

Contact : Mickaël Soulié - 05 65 73 61 71 – [energie@petr-centreouestaveyron.fr](mailto:energie@petr-centreouestaveyron.fr)

# L'ADMR AU QUOTIDIEN



## L'ADMR : une réponse adaptée à chacun

L'ADMR, forte de ses 45 salariées (soit 35 équivalents temps plein), 2 secrétaires, et 18 bénévoles, intervient dans les familles des 7 communes (Baraqueville, Boussac, Camboulazet, Colombiès, Gramond, Manhac, Moyrazès).

**C'est 50 000 heures de travail effectuées en 2017 pour 174 000 Kms parcouru auprès de 456 familles.**

Les salariées de l'association sont formées (DEAES : Diplôme d'État d'Accompagnement Éducatif et Social) et bénéficient de formations chaque année.

Actuellement l'ADMR intervient auprès de 20 familles sur la commune et 4 salariées y résident.

## L'ADMR au plus près de chez vous c'est :

### ✓ Une aide à l'autonomie :

elle accompagne les personnes dans les actes quotidiens de la vie.

### ✓ Un service garde d'enfants :

A domicile - accompagnement école/domicile

un soutien aux familles auprès des tout-petits et des plus grands afin de permettre aux parents de concilier les différents temps de la vie familiale, professionnelle et sociale.

### ✓ Garde à domicile de jour et de nuit :

une garde à domicile peut intervenir pour s'absenter l'esprit tranquille ou pour une présence rassurante.

### ✓ Une Aide au Retour à Domicile après Hospitalisation :

un appui ponctuel dans le cadre du retour à domicile après hospitalisation.

**Pour ces urgences il est important de se mettre en contact avec les services sociaux (assistante sociale) de l'hôpital avant sa sortie ; insister auprès des différentes mutuelles pour avoir les services de l'ADMR.**

### ✓ Une continuité du service :

elle assure la continuité du service même en l'absence de la salariée habituelle avec professionnalisme, en toute confidentialité et avec respect de la dignité des personnes.

### ✓ AVANTAGES FISCAUX :

✓ 50% de réduction d'impôt pour les personnes imposables

✓ 50% crédit d'impôt pour les personnes non imposables

Cette mesure permet aux personnes non imposables, notamment aux retraités de profiter pleinement de l'avantage fiscal.

Rendre un service de qualité avec efficacité et compétence,

**C'est la force de l'ADMR en milieu rural.**

Permanences du secrétariat du lundi au vendredi de 10 heures à 12 heures.

ADMR – 65 rue du Stade – 12160 Baraqueville

Tél : 05 65 72 31 23 - Mail: [baraqueville@fedes12.admr.org](mailto:baraqueville@fedes12.admr.org)

Pour toute information, contacter Gisèle Roumec référente de la commune au 0678824037

## COORDONNÉES DE LA MAIRIE



N° de téléphone : 05.65.69.02.42

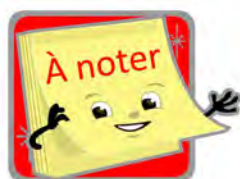
Email : [mairie-de.camboulazet@wanadoo.fr](mailto:mairie-de.camboulazet@wanadoo.fr)

Site Internet de la commune : [www.camboulazet12.fr](http://www.camboulazet12.fr)



	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin: 9H00 - 12h00	Réception du public	Réception du public	Fermeture au public	Réception du public	Réception du public	Réception du public
Après-midi	Fermeture au public	Fermeture au public	Fermeture au public	Fermeture au public	Fermeture au public	Fermeture au public

## SALLE DES FETES DE CAMBOULAZET



Nouveau N° de téléphone

à la salle des fêtes de Camboulazet : 05-65-62-30-74

